

09

LE PRIX DE VOTRE TASSE DE THÉ :
VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS
DANS LES PLANTATIONS EN INDESue Longley¹

Le thé, cultivé principalement dans les régions tropicales et subtropicales, est commercialisé dans le monde entier depuis le XVI^e siècle, et représente aujourd'hui la boisson la plus bue après l'eau. La Chine en est le premier consommateur, avec 1 614 tonnes par an, et l'Inde, la Turquie, le Pakistan, la Russie et le Royaume-Uni figurent également parmi les principaux pays qui en sont amateurs². Mais savez-vous ce qui se cache derrière votre tasse de thé ?³

1 Sue Longley est chargée des questions internationales liées à l'agriculture et aux plantations à l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA). Conjointement à Svetlana Boincean, elle représente l'UITA au Comité de coordination du Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition. Elles ont toutes deux participé à la mission d'enquête internationale réalisée en Inde en 2015. L'UITA est une fédération internationale d'organisations syndicales représentant les travailleurs et les travailleuses de l'ensemble de la chaîne alimentaire. Elle compte en son sein 420 organisations syndicales affiliées issues de 126 pays est un membre fondateur du Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition. Pour en savoir plus, voir : www.iuf.org/w/?q=fr
Merci à Yifang Tang et Denise Córdova (FIAN International), ainsi qu'à Biraj Patnaik (Bureau des commissaires de la Cour suprême de l'Inde) pour leur aide à la révision du présent article. Cet article a été initialement rédigé en langue anglaise

2 FAO, *World Tea Production and Trade Current and Future Development*, Rome : FAO, 2015. p. 6. www.fao.org/3/a-i4480e.pdf (en anglais)

3 Le présent article s'inspire de : FIAN International, UITA, Campagne pour le droit à l'alimentation en Inde et Paschim Banga Khet Majoor Samity (PBKMS), *A Life without Dignity—The Price of Your Cup of Tea*, juin 2016. www.fian.org/fileadmin/media/publications_2016/FFMReport_June_2016.pdf (en anglais)

4 Bhowmik, Sharit, *Class Formation in the Plantation System*, New Delhi : People's Publishing House, 1981.

Après la Chine, l'Inde est le second producteur mondial de thé. Fort de 1,2 million de personnes, dont 70 % de femmes, ce secteur constitue le second employeur du secteur organisé en Inde. Les États du Bengale occidental et de l'Assam génèrent 70 % de la production. L'histoire des plantations de thé en Inde remonte à la fin du XIX^e siècle, lorsque des milliers de personnes sans terres et de paysan-ne-s pauvres, issu-e-s des communautés autochtones indiennes, furent recrutés par des planteurs coloniaux pour travailler sur les dénommés « jardins » de thé, souvent très isolés. La mobilité de ces travailleurs était sévèrement restreinte et leurs rapports avec les planteurs s'apparentaient plus à une relation de maître à esclave que d'employeur à employé. Aucune loi en vigueur ne réglementait les heures de travail des travailleurs et travailleuses des plantations, ni leurs conditions de travail et de vie⁴. Sans aucune autre source de revenus, ils étaient dépendants des jardins, de génération en génération.

Depuis cette époque, la situation a peu évolué. En promulguant le *Plantation Labor Act* (Loi sur le travail dans les plantations), en 1951, l'Inde a en réalité formalisé ce système de dépendance extrême, au lieu de s'attaquer aux causes structurelles de la détresse des travailleurs des plantations. Malgré une couverture médiatique dénonçant année après année les conditions de travail et de vie déplorables dans les plantations indiennes, la situation des travailleurs du thé continue d'être caractérisée par des salaires de misère, une discrimination fondée sur le genre et un manque d'accès à un niveau de vie adéquat⁵. Ils sont privés de leur droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates ainsi que d'autres droits humains connexes⁶.

Afin d'en savoir plus sur la situation des droits humains des travailleurs du thé, le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition⁷ a mené sa toute première mission d'enquête internationale (ci-après la Mission) en Inde, fin 2015. Plusieurs de ses organisations membres – l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches

connexes (UITA), FIAN International, la Campagne pour le droit à l'alimentation en Inde et le Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN) – se sont rendus sur 17 plantations situées dans le Bengale occidental et l'Assam et ont interrogé 300 travailleurs, ainsi que des représentants du syndicat Paschim Banga Khet Majoor Samity (PBKMS) et du Réseau d'action contre les pesticides (PAN).

Le rapport final de la Mission⁸, publié à l'occasion de la Journée internationale du travail, en 2016, dévoile une réalité choquante. Sur l'ensemble des plantations de thé visitées, les membres de la Mission ont relevé des violations généralisées du droit humain à une alimentation et à la nutrition et des droits connexes. Ces violations étaient en rapport direct avec des conditions de travail médiocres, des salaires de misère et un manque général d'accès à un logement répondant à des normes minimales, à l'électricité, à l'eau ou à l'assainissement, ainsi qu'aux soins de santé et pour enfants, le tout exacerbé par une discrimination fondée sur le genre et une insécurité foncière diffuses, en contradiction avec les dispositions de la Loi sur le travail dans les plantations. La situation au Bengale occidental était particulièrement préoccupante : dans un jardin abandonné par ses propriétaires, des employés se sont retrouvés sans salaire ni ration et certains sont morts de faim.

En visitant les logements où vit la main-d'œuvre sur les lieux de travail, l'on est frappé par leur apparence provisoire, même lorsque des familles y vivent depuis plusieurs générations. Les maisons consistent en de simples constructions de boue et de bois couvertes de toits en tôle ou en paille. À l'intérieur des pièces exigües et sombres, on dénombre de rares possessions : une marmite, un sac de riz, un peu de farine, une corde à laquelle sont suspendus quelques vêtements, et des matelas bien rangés dans un coin. La Mission a conclu que l'absence de sécurité des travailleurs quant à l'occupation de leurs logements augmentait leur vulnérabilité. De fait, la terre sur laquelle les logements sont construits est contrôlée par la Direction ; c'est la raison pour laquelle ils continuent de travailler dans des conditions déplorables pour assurer un foyer à leur famille.

Face à cette situation tragique, le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition demande au gouvernement indien de :

- prendre des mesures immédiates pour garantir l'ensemble des droits humains des travailleurs et travailleuses du thé, notamment le droit à l'alimentation et à la nutrition, au logement, à l'eau et à l'éducation ;
- se saisir, de toute urgence, de la question des jardins de thé fermés et garantir une aide immédiate à celles et ceux menacé-e-s par la famine ;
- prendre des mesures immédiates pour garantir l'ensemble des droits humains des femmes ; et
- garantir que toutes les décisions concernant l'avenir des jardins de thé, y compris les alternatives structurelles à la situation présente, soient prises avec l'engagement et la participation des travailleurs du thé concernés.

Néanmoins, il convient de remarquer que tous les travailleurs et travailleuses de l'industrie du thé ne sont pas des victimes passives de leur situation : bon nombre s'organisent et se battent pour leurs droits. Par exemple, suite au soutien apporté par l'UITA, des travailleuses du Bengale occidental sont parvenues à faire valoir leurs droits au bout de trois années de lutte. En 2012, elles se sont mises en grève pour défendre une collègue qui s'était vue refuser des soins médicaux à sept mois et

5 Pour en savoir plus, voir : Rowlatt, Justin et Deith, Jane, "The bitter story behind the UK's national drink", *BBC News*, 8 septembre 2015. www.bbc.com/news/world-asia-india-34173532 (en anglais). Voir aussi : "India's tea firms urged to act on slave trafficking after girls freed", *The Guardian*, 1^{er} mars 2014. www.theguardian.com/world/2014/mar/01/india-tea-firms-urged-tackle-slave-traffic-plantations (en anglais)

6 Pour en savoir plus sur les plantations de thé, voir : Herre, Roman et al., *Harvesting Hunger—Plantation workers and the right to food*, Aix-la-Chapelle : MISEREOR, 2014. www.iuf.org/w/sites/default/files/2014%20Harvesting%20Hunger.pdf (en anglais). Voir aussi : Columbia Law School Human Rights Institute, "The more things change..." *The World Bank, Tata and Enduring Abuses on India's Tea Plantations*, Columbia Law School, 2014. web.law.columbia.edu/sites/default/files/microsites/human-rights-institute/files/tea_report_final_draft-smallpdf.pdf (en anglais)

7 Lancé en 2013, le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition regroupe actuellement plus d'une trentaine d'OSC d'intérêt public et mouvements sociaux œuvrant à la concrétisation du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates. Le Réseau se veut être un espace de dialogue et de mobilisation pour ses membres afin de responsabiliser les États quant à la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition. Il vient appuyer les luttes des mouvements sociaux et des groupes susceptibles de faire face à la répression, la violence et la criminalisation en raison de leur opposition aux violations de ces droits. Enfin, il œuvre à mettre un terme à l'impunité des violations des droits humains tolérées par les États et de celles commises par les acteurs non-étatiques. Pour en savoir plus, voir : www.righttofoodandnutrition.org

8 *Op. cit.*, note 3.

demi de grossesse. Face à ce conflit, la Direction a provisoirement fermé l'entreprise, pensant les forcer à reprendre le travail en les privant des moyens de s'alimenter. Cependant, elles ont poursuivi leur action et fini par obtenir un meilleur accès aux droits de maternité, de meilleures crèches et un meilleur transport scolaire⁹. Les travailleuses sont désormais en train de mettre en place un syndicat démocratique capable de négocier en leur nom¹⁰. Un autre exemple, au Kerala, illustre la manière dont des travailleuses ont organisé leur lutte, obtenu une augmentation de salaire et remis en question la domination masculine de leur syndicat¹¹.

Les violations continues des droits humains dans les plantations de thé indiennes sont un lourd tribut à payer pour une tasse de thé. Cependant, la lutte pour la concrétisation progressive du droit à l'alimentation et à la nutrition se renforce chaque fois que les travailleurs et les travailleuses des plantations de thé appellent eux-mêmes au changement et revendiquent leurs droits. Le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition continuera à soutenir leur combat.

9 UITA, "Union wins new gains for Tata/Tetley West Bengal Tea Workers.", 13 mai 2012. www.iuf.org/w/?q=node/1675 (en anglais)

10 Pour en savoir plus sur les revendications des employées, voir : *Op. cit.*, note 3, annexe 5.

11 Jayaseelan, Raj, "The women strike back: the protest of Pembillai Orumai tea workers", *Open Democracy*, 4 février 2016. www.opendemocracy.net/beyondslavery/jayaseelan-raj/women-strike-back-protest-of-pembillai-orumai-tea-workers (en anglais)